

NUMÉRO 2 - AVRIL - MAI - JUIN 2023

ÇA S'EST PASSÉ À L'UDAF

Les vœux pour les personnes protégées en présence des greffières du Tribunal de Moulins

Une cinquantaine de majeurs protégés suivis par les services de l'Udaf de l'Allier ont répondu présents à l'invitation de l'équipe de l'association pour une cérémonie des vœux placée sous le signe de l'échange. Le service « Protection » a en effet convié ses bénéficiaires du bassin moulinois à venir partager la galette des rois en compagnie des salariés de ses services (équipe d'encadrement, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, assistantes administratives) mais aussi des membres du Conseil d'Administration. Cette rencontre, en dehors du cadre strict de la mesure de protection, a permis à tous d'échanger dans une atmosphère conviviale, mais aussi de se rencontrer et de créer du lien.



NOUS AVONS TESTÉ POUR VOUS...



ensembl'
groupe 

Ensembl' est une application mobile à télécharger. Totalement gratuite, elle permet de créer du lien social avec votre voisinage et des personnes habitant votre commune.

On peut y trouver des bons plans, des événements à venir, des informations sur votre ville. Elle permet aussi de passer des annonces pour des échanges de services (je donne un coup de main ou je cherche un coup de main).



Lysiane VILLENEUVE et Michelle WIRTH ont répondu aux questions des majeurs protégés, tant sur leur rôle au sein du Tribunal que sur les droits des personnes bénéficiaires d'une mesure de protection

SOMMAIRE

Page 1

- Ça s'est passé à l'Udaf - vœux 2023
- Nous avons testé pour vous... Application " Ensembl' "

Page 2

- Comment se déplacer dans le secteur Moulinois ?
- La pensée du trimestre
- Le petit point prévention

Page 3

- Au plaisir de vos papilles
- Vrai/faux
- Nos idées de sorties à Moulins
- Jeux

Page 4

- Instant beauté

Union Départementale des
Associations Familiales de l'Allier
19 rue de Villars - 03000 MOULINS

NOUS CONTACTER

Téléphone : 04 70 48 70 00

Mail : contact@udaf03.fr

Magazine conçu et édité par l'Udaf de l'Allier
Périodicité : trimestrielle
N°ISSN : 2968-8450

Retrouvez l'actualité de l'Udaf sur

www.udaf03.fr



Udaf de l'Allier

COMMENT SE DÉPLACER DANS LE SECTEUR MOULINOIS ?

Transport à la demande

- Via bus ALEO/Taxi/autre
- Réservation au plus tard la veille du trajet à ce numéro : 04 73 60 41 60
- ou sur le site www.moulins-bus.com
- Tarif : 1,50€ le ticket par trajet (sur l'ensemble du département)
- Accessible à tous ! Et sans conditions



Bus Aléo Moulins



- Abonnement possible par prélèvement mensuel (moins cher pour ceux qui prennent régulièrement le bus)
- Achat de ticket à l'unité à la montée du bus
- Tarif : 1,30€ par voyage ou 3,00€ pour toute la journée

(proposé par Emmanuel BERU)

La pensée du trimestre...

Soulevons la paille
Regardons la neige
Écrivons des lettres
Attendons des ordres
Fumons la pipe
En songeant à l'amour
Les gabions sont là
Regardons la rose
La fontaine n'a pas tari
Pas plus que l'or de la paille ne s'est terni
Regardons l'abeille
Et ne songeons pas à l'avenir
Regardons nos mains
Qui sont la neige
La rose et l'abeille
Ainsi que l'avenir



Guillaume Apollinaire
(proposé par Corinne PERRIN)

Carte de réduction TER Illico Mobilité



Réservée aux titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé ou d'une pension d'invalidité (sous conditions de revenus).

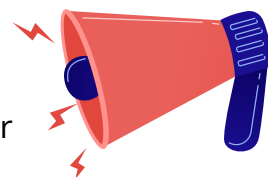
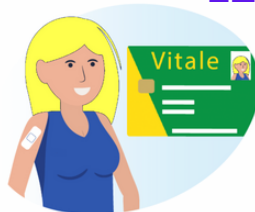
Principes et avantages

- 90% de réduction sur les billets tarif normal en Auvergne Rhône-Alpes
- Carte gratuite
- Valable 1 an
- Prix minimum de vente du billet : 1,20€

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS À REMPLIR	DOCUMENTS À FOURNIR À CHAQUE DEMANDE (PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT)	OÙ SE PROCURER LES DOCUMENTS ?
POUR TOUS Résider en Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none">• 1 photo d'identité récente et ressemblante• 1 photocopie d'une pièce d'identité• Le formulaire de demande détachable complété	
Titulaire de l'AAH	<ul style="list-style-type: none">• Une attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent.	Auprès de votre CAF, MSA, CPAM
Titulaire d'une pension d'invalidité et vos revenus annuels n'excèdent pas 80 % du SMIC	<ul style="list-style-type: none">• Une attestation de paiement de votre pension d'invalidité du mois en cours ou du mois précédent• Une copie de l'avis de (non) imposition de la dernière année fiscale connue	

LE PETIT POINT PRÉVENTION

La CARTE VITALE



Il est important de vous munir pour tout rendez-vous médical de votre carte vitale et de la présenter aux professionnels de santé.

Elle permet de vous identifier auprès de l'Assurance maladie. Cette carte à puce contient les informations nécessaires à la prise en charge de vos soins. Vous n'avez donc plus besoin d'envoyer par courrier votre feuille de soins. Vous êtes remboursé plus rapidement.
A savoir : pour mettre à jour la carte Vitale, des bornes sont disponibles dans les pharmacies, à la CPAM, dans les hôpitaux et cliniques.

AU PLAISIR DE VOS PAPILLES...

Tarte banane/chocolat Pour 6 personnes



Ingrédients :

40g de farine	4 bananes bien mûres
100g de beurre	225g de crème liquide
75g de sucre	225g de chocolat à dessert
1 oeuf	1 pâte sablée
3g de sel	



Faites cuire la pâte brisée pendant 15 à 20 minutes. Lorsque celle-ci est dorée, sortez-la et laissez-la refroidir.



Écrasez les bananes et répartissez la purée au fond de la tarte.



Faites fondre la tablette de chocolat avec le beurre et ajoutez un peu de crème liquide afin d'obtenir un mélange lisse.



Versez le chocolat sur les bananes et laissez au réfrigérateur pendant environ 2 heures.

Dégustez bien frais, accompagné d'une boule de glace au chocolat, à la vanille ou bien à la banane.

(recette proposée par Madeleine GOURICHON)

VRAI ou FAUX ?



La personne protégée ne conserve pas son droit de vote ?

(réponse en dernière page)

NOS IDÉES DE SORTIES À MOULINS ET SES ALENTOURS



**Danse Trad' à DIOU -
Avec l'association "GRANDIR"**

Les mardis soirs de 20h30 à 22h aux dates suivantes :

4 et 18 Avril / 2, 16 et 30 Mai / 13 et 27 Juin.

Cotisation : 15,00€ l'année

Renseignements au 06 69 47 79 15

**Brocante de SOUVIGNY -
Cours Geneviève Huillier**



Dimanche 21 mai 2023 de 6h à 18h
110 exposants - accès personne à mobilité réduite / Buvette /

Restauration sur place / Toilettes

Renseignements au 04 70 43 62 10

(proposé par William LECOLIER, Christian SOUKHOMLINOFF et Madeleine GOURICHON)

JEUX



(Mots mêlés créés par Rémy MAZET)

AMENDER
AMNESIQUE
AUBERGINE
BONBON
BOULE
BULLER
CHANTIER
COCORICO
CONTEXTE
DECHAINER
DECONCERTANT
DISCUSSION
EGLANTINE
ELANCER
EMPIRE
FAISAN
FLANEUR
FINISSANT
GIRELLE
HERBAGE
INONDE

IRREVERSIBLE
LICENCIA
LOGEMENT
MAILLURE
MANIER
MENTHE
NEOPHYTE
NOUVEAU
OBLIGER
ORIGINAL
PATRIMONIAL
PERDRE
PETOCHE
RACCORD
RAPPELE
RIGOLO
ROCADE
SABLIERE
SINISTRE
TIEDIR
VIEILLOT



L'association Viltais a développé sur le territoire des instituts de beauté solidaires. Le Salon "Joséphine" vous propose des prestations comme la coiffure, la manucure et le maquillage à moindre coût.

L'orientation est faite par des partenaires tels que : Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale. N'hésitez pas à les solliciter !

Adresse :

Centre Commercial Les Chartreux
Route de Decize
03000 MOULINS

Horaires d'ouverture :

Les lundi et mardi de 9h à 17h,
et le vendredi de 9h à 12h
Contact : 07 76 86 85 29



Dernière
minute !!!

Nouveau site internet



RÉPONSE DU VRAI/FAUX

Réponse : Faux.

La loi du 23 mars 2019 a abrogé l'article L5 du Code électoral qui permettait au juge de priver les majeurs placés sous un régime de tutelle de leur droit de vote : désormais « *Le majeur protégé exerce personnellement son droit de vote pour lequel il ne peut être représenté par la personne chargée de la mesure de protection le concernant* ». Ils ont ainsi pu recouvrer l'exercice de ce droit fondamental. Une excellente chose.

Cette gazette et son contenu ont été imaginés et créés par des majeurs protégés.



Le comité de rédaction du
"Mag' des Protégés"

Avec l'aide et le soutien des salariés de l'Udaf de l'Allier :
Julie AUGUSTE-LIONNET , Chef du Pôle des Mesures de Protection
Guillaume LAVIGNIE , Conseiller numérique

Anthony JATA & Béatrice LEBLOND, mandataires judiciaires à la protection des majeurs
Léa TEIXEIRA, apprentie au sein du Pôle des Mesures de Protection

**Nous espérons que vous avez apprécié cette gazette et vous donnons rendez-vous dans
3 mois pour notre prochain numéro**